

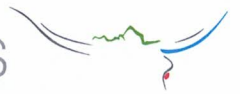


SALERS BIOGAZ

Annexe 2.3 :  
Proposition de remise en état  
du site – Avis des organismes  
compétents

Unité de méthanisation agricole de Saint Bonnet de Salers





Salers, le 20 mars 2018

Objet : Conditions de remise en état du site de l'unité de méthanisation SBZ1 après sa cessation d'activité

N/Réf. : lett-43-2018

Monsieur le Président,

J'atteste bonne réception de votre proposition concernant la remise en état du site après cessation d'activité. Après en avoir pris connaissance et étudié cette proposition, je vous informe que la SEM Salers-Développement approuve l'ensemble des mesures proposées.

Selon la réglementation des installations classées et en tant que propriétaire de la parcelle, je vous informe n'avoir aucune observation particulière et vous donne mon avis favorable.

Il conviendra donc à l'entreprise METHAJOULE, constructeur de l'unité, de gérer le démontage conformément aux risques de sécurité évoqués dans votre proposition.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

*B. : .*

Le Président,



Bruno FAURE

Monsieur le Président,

SAS Salers Biogaz

Rue du Couvent,

15140 SALERS

[www.pays-salers.fr](http://www.pays-salers.fr)